



En Midi-Pyrénées, activité réduite rime avec durée d'inscription accrue à Pôle emploi

En Midi-Pyrénées, 35 % des demandeurs d'emploi en fin de mois exercent une activité réduite fin 2014, soit 14 points de plus qu'en 1996. Les femmes sont davantage concernées par cette pratique que les hommes, que l'activité exercée soit de courte durée (78 heures ou moins, catégorie B des DEFM) ou de longue durée (plus de 78 heures, catégorie C). Dans 29 % des cas, les activités longues correspondent à des temps pleins. La crise de 2008 et le marasme économique qui en a découlé pénalisent les demandeurs d'emploi en activité réduite : ils sont autour de 18 % à n'avoir connu aucun changement de situation en deux années d'inscription (ni reprise d'emploi temporaire, ni formation, etc.), c'est 5 points de plus que les demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A). En revanche, quelle que soit la catégorie à l'inscription sur les listes, un demandeur d'emploi sur deux déclarant retrouver un emploi ne se réinscrit pas dans les six mois : le retour à l'emploi est alors supposé durable. L'activité réduite est une pratique fréquente mais qui ne s'exerce pas en continu. Ainsi, 63 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2011 ont eu une ou plusieurs activités réduites dans les deux ans suivant leur inscription à Pôle emploi et 6 % seulement tout au long de cette période.

Magali Flachère (Insee), avec la collaboration de Daniel Cohen, Joël Dubois (Directe), Pierre Brossier, Hanane El Larhib (Pôle emploi)

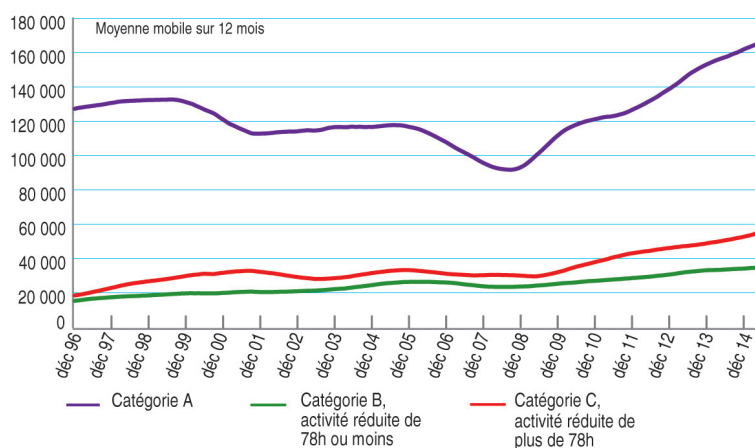
En décembre 2014, 91 400 demandeurs d'emploi de la région Midi-Pyrénées exercent une activité réduite rémunérée tout en restant inscrits à Pôle emploi, soit 35 % des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) (*définitions*). Adopté en 1986 par l'Unédic, le dispositif de l'activité réduite permet aux demandeurs d'emploi de cumuler sous certaines conditions un salaire et une allocation chômage. Dans les statistiques de Pôle emploi, les demandeurs d'emploi concernés sont répartis dans deux catégories selon le nombre d'heures réalisées dans le mois : 78 heures ou moins, correspondant à la catégorie B des DEFM, et plus de 78 heures, correspondant à la catégorie C. Reconnues comme de véritables emplois par le Bureau international du travail (BIT), ces activités réduites ne sont pas comptabilisées dans le calcul du taux de

chômage au sens du BIT. La catégorie A, qui regroupe les demandeurs d'emploi sans activité parallèle, forme l'essentiel

du bataillon : 169 600 personnes soit 65 % des effectifs.

1 Une progression marquée des demandeurs d'emploi en activité réduite

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C en Midi-Pyrénées



Sources : Dares - Pôle emploi

Hausse continue depuis 20 ans des demandeurs d'emploi en activité réduite

Entre 1996 et 2014, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite a augmenté de manière tendancielle en Midi-Pyrénées comme dans l'ensemble de la France métropolitaine (figure 1). La part de ces demandeurs d'emploi parmi l'ensemble des DEFM de catégories A, B et C suit également cette tendance lourde jusqu'au moment de la crise de 2008 mais elle se stabilise depuis (figure 2).

La pratique de plus en plus fréquente des activités réduites reflète à la fois l'évolution des cycles conjoncturels et une adaptation des demandeurs d'emploi aux nouvelles contraintes structurelles du marché du travail. Entre 1996 et 2000, période de croissance économique et de besoin en main-d'œuvre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue en Midi-Pyrénées. Écho d'un marché du travail cherchant à s'ajuster plus rapidement à l'activité par de l'emploi de courte durée, le nombre des demandeurs d'emploi en activité réduite augmente dans le même temps et leur poids progresse de 9 points, passant de 21 % à 30 %, soit 18 700 personnes supplémentaires. De 2001 à 2003, avec l'éclatement de la bulle Internet, la tendance s'inverse. La progression de l'exercice d'une activité réduite reprend ensuite jusqu'en 2008, avec un poids maximal des catégories B et C de 37 %. En ce début de crise, un net fléchissement s'observe, lié à la baisse des besoins en main-d'œuvre, en particulier temporaire. Depuis, une rupture de tendance se dessine, avec un léger accroissement du poids des activités réduites en 2010 puis une stabilisation, autour de 35 % dans la région.

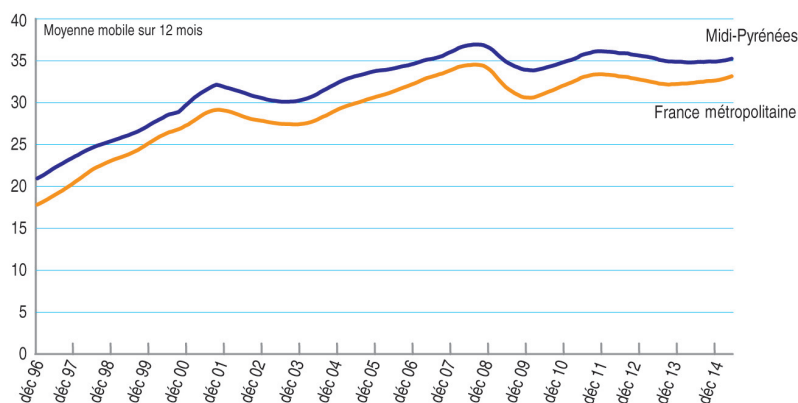
Cette stabilisation est en trompe l'œil : elle traduit une augmentation aussi marquée pour les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite que pour ceux n'en exerçant pas. Depuis décembre 2008, le développement des activités réduites s'est par ailleurs révélé plus rapide pour les activités d'une durée supérieure à 78 heures : + 9,9 % par an jusqu'en décembre 2014 contre + 5,7 % par an pour les activités de courte durée. En France métropolitaine, le poids des demandeurs d'emploi en activité réduite est légèrement inférieur à celui observé dans la région, de 2 à 3 points selon les mois, mais l'évolution reste similaire.

Quel profil pour les demandeurs d'emploi en activité réduite ?

Les femmes inscrites en tant que demandeurs d'emploi A, B ou C sont davantage concernées par les activités réduites que leurs homologues masculins. En décembre

2 Stabilisation du poids des demandeurs d'emploi en activité réduite après la crise de 2008

Évolution de la part des demandeurs d'emploi en activité réduite parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories A, B, C)



Sources : Dares - Pôle emploi

3 Depuis la crise, de plus en plus de demandeurs en activités réduites dès leur inscription

Situation des demandeurs d'emploi 24 mois après leur entrée dans la cohorte (en %)

Catégories	Cohorte 1 Inscription entre le 01/07/05 et le 30/06/06		Cohorte 2 Inscription entre le 01/07/08 et le 30/06/09		Cohorte 3 Inscription entre le 01/01/10 et le 31/12/10	
	A	B et C	A	B et C	A	B et C
Demandeur d'emploi (première demande)	9	10	12	17	14	19
Demandeur d'emploi (demandes suivantes) (1)	17	19	22	21	22	21
Reprise d'emploi non durable déclarée (2)	3	3	3	2	2	2
Reprise d'emploi durable déclarée (3)	21	23	18	19	18	18
Entrée en stage de formation	3	3	3	2	3	3
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	9	9	9	10	10	10
Retraite, Dispense de recherche d'emploi	3	2	2	1	1	1
Absence au contrôle	25	25	24	23	24	24
Radiation administrative	8	5	6	3	5	3
Autres cas	2	2	2	1	2	1
Total	100	100	100	100	100	100

(1) - Réinscription sur les listes ayant lieu dans les 24 mois, suite à une sortie des listes : reprise temporaire d'emploi, radiation, entrée en stage de formation, etc.

(2) - Reprise d'emploi déclarée, suivie d'une réinscription sur les listes dans les 6 mois.

(3) - Reprise d'emploi déclarée, non suivie d'une réinscription sur les listes dans les 6 mois.

Lecture : 24 mois après leur inscription, les demandeurs d'emploi en activité réduite (B et C) de la cohorte 1 sont 3 % à être entrés en stage de formation.

Champ : Midi-Pyrénées. Demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C entrés sur les listes de Pôle emploi dans une des trois cohortes, non inscrits dans les 6 mois précédant l'entrée et restant inscrits au moins 1 mois.

Sources : Pôle emploi, Fichier Historique Statistique - Calculs Insee

2014, 39 % d'entre elles sont inscrites à Pôle emploi dans les catégories B ou C en Midi-Pyrénées, contre 30 % des hommes. Le secteur dans lequel l'activité réduite s'exerce n'est pas connu mais il peut dans certains cas se rapprocher de celui recherché pour un emploi pérenne. Ainsi, 34 % des catégories B et 29 % des catégories C recherchent un métier relatif aux services aux particuliers et aux collectivités ou à la santé et l'action sociale, contre seulement 22 % pour la catégorie A. La surreprésentation

des catégories B et C dans ces secteurs très féminisés est à lier à celle des femmes dans l'exercice d'une activité réduite. Les demandeurs d'emploi en activité réduite courte recherchent également plus souvent un emploi pérenne dans la communication, l'information et les arts et spectacles (11 % des B contre 5 % des C et 4 % des A). Ces métiers sont notamment recherchés par les intermittents du spectacle, très souvent inscrits en activité réduite.

Les motivations pour exercer une activité réduite

Pour les demandeurs d'emploi, la pratique d'une activité réduite présente plusieurs intérêts, dont le premier est bien sûr de percevoir un supplément de revenu. D'après une enquête de l'Unédic menée en 2012 au niveau national, quatre motivations non exclusives les unes des autres ressortent particulièrement. Ainsi, pour deux tiers des enquêtés, exercer une activité réduite se fait à défaut d'obtenir un emploi plus attractif. L'activité réduite permet également d'acquérir une expérience professionnelle (62 % des enquêtés), notamment pour les jeunes, ou de se maintenir en activité pour les plus âgés. L'activité réduite se voit aussi comme un tremplin vers un retour à un emploi pérenne chez 41 % des enquêtés. Celle-ci permet en outre d'accroître la durée d'indemnisation (29 % des enquêtés) puisqu'un allocataire qui travaille s'ouvre de nouveaux droits à l'Assurance chômage.

Méthodologie

Dans cette étude, deux types d'analyses sont menés. La première analyse concerne une description du stock des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C indemnisés ou non, qui dresse un portrait des demandeurs d'emploi en activité réduite et retrace l'évolution de cette pratique. Une deuxième analyse, complémentaire, consiste en une étude de cohortes (analyse « en flux ») qui permet de suivre le parcours des demandeurs d'emploi.

Ainsi, trois cohortes ont été construites, notamment pour étudier les sorties des listes des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C. Ces trois cohortes ont été choisies selon leur position vis-à-vis de la crise de 2008. Chaque personne de chaque cohorte est ensuite suivie durant 24 mois :

- La cohorte n°1 comprend les inscriptions ayant eu lieu entre le 01/07/2005 et le 30/06/2006, soit avant la crise,
- La cohorte n°2 comprend les inscriptions ayant eu lieu entre le 01/07/2008 et le 30/06/2009, soit au plus fort de la crise,
- La cohorte n°3 comprend les inscriptions ayant eu lieu entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010, soit dans une période de persistance des effets de la crise.

Dans ces trois cohortes, la catégorie du demandeur d'emploi n'est cependant connue qu'à l'inscription sur les listes et reste fixée sur l'ensemble de la trajectoire suivie.

Une cohorte plus récente a été constituée afin d'examiner les alternances de classement entre les différentes catégories A, B et C, un demandeur d'emploi ne restant pas nécessairement inscrit dans la même catégorie durant toute sa période de chômage :

- La cohorte n°4 comprend les inscriptions ayant eu lieu dans l'année 2011 et suit les demandeurs d'emploi durant 24 mois.

La pratique d'une activité réduite va également de pair avec une durée d'inscription au chômage plus longue. En effet, 43 % des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus exercent une activité réduite, contre 22 % pour ceux inscrits depuis moins de 3 mois. Exercer un emploi rémunéré de durée réduite permet de reporter la consommation de ses droits à l'Assurance chômage et d'en ouvrir de nouveaux, ce qui allonge la durée de couverture.

Un tiers des demandeurs d'emploi des catégories B et C s'inscrivent à Pôle emploi à la fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'une mission d'intérim, ce qui n'est le cas que d'un quart des demandeurs d'emploi sans activité. En revanche, la part des licenciements à l'origine de la période de chômage est similaire pour les trois catégories A, B et C : autour de 13 %.

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi exerçant un emploi est légèrement supérieur à celui des demandeurs d'emploi sans activité. En effet, 29 % des inscrits en catégorie B ou C ont un diplôme de niveau bac+2 ou bac+3 contre 25 % dans la catégorie A.

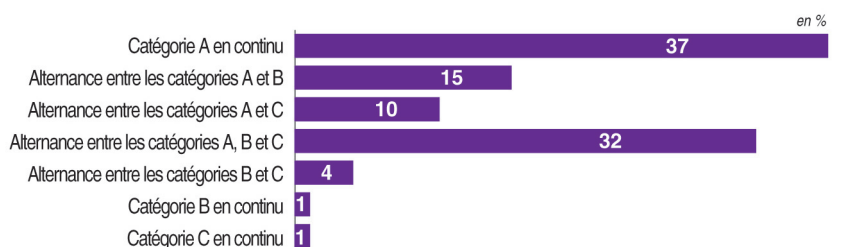
Par ailleurs en décembre 2014, 18 % des demandeurs d'emploi bénéficient d'un droit payable au RSA. Parmi ceux-ci, 22 % sont en activité réduite.

29 % des demandeurs d'emploi en activité réduite longue travaillent à temps plein

Entre 2005 et 2014, le nombre moyen d'heures travaillées n'évolue guère, aux alentours de 42 heures par mois pour les B et 124 heures par mois pour les C. En décembre 2014, 29 % des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite longue travaillent même à temps plein (151 heures), soit 3 points de plus qu'en décembre 2005. Parmi les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite courte, seuls un quart travaillent durant un nombre d'heures proche du plafond mensuel (entre 65 et 78 heures), en 2014 comme en 2005.

4 63 % des demandeurs d'emploi de Midi-Pyrénées inscrits en 2011 ont exercé une activité réduite

Alternances entre les catégories A, B et C pour les demandeurs d'emploi inscrits en 2011 et durant les 24 mois suivant leur inscription



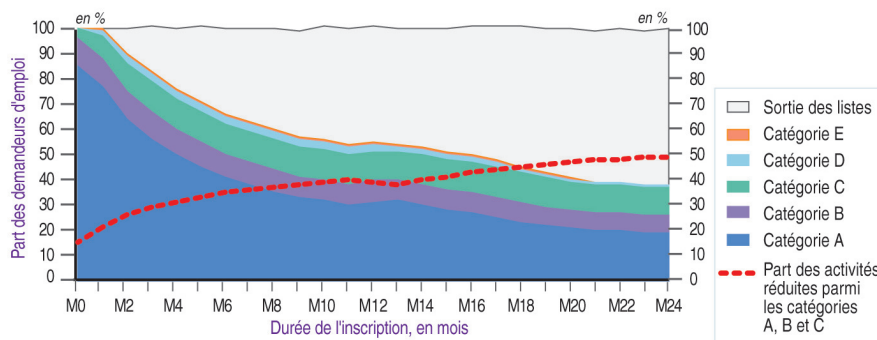
Lecture : 37 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2011 en Midi-Pyrénées n'ont pas exercé d'activité réduite durant leur période de chômage.

Champ : Midi-Pyrénées. Demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C entrés sur les listes de Pôle emploi durant l'année 2011, non inscrits dans les 6 mois précédant l'entrée, restant inscrits au moins 1 mois et suivis pendant 24 mois.

Source : Pôle emploi, Fichier Historique Statistique - Calculs Insee

5 La part des demandeurs d'emploi en activité réduite augmente avec l'ancienneté sur les listes

Évolution de la part de l'activité réduite selon l'ancienneté sur les listes, parmi les inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées en 2011



Lecture : 9 mois après leur inscription sur les listes en 2011, 42 % des demandeurs d'emploi sont sortis des listes.

Parmi les demandeurs d'emploi toujours inscrits, 38 % exercent une activité réduite au cours de ce 9^e mois.

Champ : Midi-Pyrénées. Demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C entrés sur les listes de Pôle emploi durant l'année 2011, non inscrits dans les 6 mois précédant l'entrée, restant inscrits au moins 1 mois et suivis pendant 24 mois.

Sources : Pôle emploi, Fichier Historique Statistique - Calculs Insee

Avec la crise, des difficultés accrues pour les demandeurs d'emploi en activité réduite

Les cohortes 1, 2 et 3 (*méthodologie*), constituées par rapport à la crise économique de 2008, permettent d'identifier l'évolution

des comportements vis-à-vis des fluctuations conjoncturelles du marché du travail. Les demandeurs d'emploi de la cohorte 1, c'est-à-dire ceux s'étant inscrits au moins deux ans avant la crise, sont autour de 10 % à n'avoir connu aucun changement de situation dans les 24 mois suivant leur

inscription (*figure 3*) : ni reprise d'emploi temporaire, ni formation, etc. Cette part est comparable, que les demandeurs exercent une activité réduite (B et C) ou pas (A). En revanche, la crise de 2008 et le marasme économique qui en découle pénalisent les demandeurs d'emploi en activité réduite. Ceux de la cohorte 2, inscrits au plus fort de la crise, sont ainsi 17 % à ne connaître aucun changement de situation dans les 24 mois suivant leur inscription. C'est 5 points de plus que les demandeurs d'emploi de catégorie A. La situation ne s'améliore pas après la crise (cohorte 3) : 19 % des catégories B et C restent inscrits pendant 24 mois, contre 14 % pour les A. Une étude de l'Unédic de 2007 avançait déjà un certain nombre de raisons pour expliquer les écarts de durée de chômage entre les différentes catégories. Même si l'exercice d'une activité réduite constitue parfois un tremplin vers un retour à l'emploi pérenne, le développement d'un marché du travail plus précaire diminue la probabilité d'obtenir un contrat à durée indéterminée (CDI) à l'issue d'un emploi temporaire. Par ailleurs, exercée à temps plein, l'activité réduite peut constituer un obstacle à la recherche active d'un emploi et donc être un frein à la sortie du chômage. La pratique d'une activité réduite semble bien favoriser le fait de rester demandeur d'emploi. Néanmoins, son effet sur une sortie des listes pour une reprise d'emploi plus précoce ou plus tardive reste incertain. Ainsi, avec la persistance de la crise (cohorte 3), les demandeurs d'emploi de catégorie A, tout comme ceux des catégories B et C, sont 18 % à déclarer dans les 24 mois suivant leur inscription une sortie des listes pour une reprise d'emploi, sans

réinscription dans les 6 mois. Avant et pendant la crise, ce taux était plus élevé : respectivement 23 % et 21 %. Cette baisse significative de 3 à 5 points traduit des difficultés accrues mais comparables quelle que soit la catégorie d'inscription du demandeur d'emploi.

Un demandeur d'emploi sur deux déclarant retrouver un emploi ne se réinscrit pas dans les 6 mois

Dans les mois suivant leur inscription, un certain nombre de demandeurs d'emploi quittent les listes de Pôle emploi, suite à un contrat de travail ou un stage de formation, un départ en retraite, ou encore suite à une radiation administrative des listes. Les sorties des listes pour un retour à l'emploi peuvent être temporaires, par exemple dans le cas d'une période d'essai ne débouchant pas sur une embauche, ou définitives dans les cas plus favorables. Mesurer ces phénomènes n'est en revanche pas aisé puisque seuls les retours à l'emploi déclarés à l'agence par les anciens demandeurs d'emploi peuvent être identifiés (*définitions*). Ainsi, avant la crise de 2008 (cohorte 1), les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite lors de leur inscription à Pôle emploi sont 36 % à déclarer reprendre au moins une fois un emploi dans les 24 mois qui suivent, contre 33 % pour les demandeurs d'emploi de catégorie A. Avec la crise, ces proportions baissent pour tous et demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C se retrouvent sur un pied d'égalité : quelle que soit la catégorie, la part de reprises d'emploi baisse pour atteindre 30 % dans la cohorte 2 et 28 % dans la cohorte 3.

Ces retours à l'emploi dans les 24 mois couvrent plusieurs réalités et parcours chez les demandeurs d'emploi. En Midi-Pyrénées, une fois sur deux, le retour à l'emploi est supposé durable car il ne donne pas lieu à une réinscription dans les 6 mois. Il intervient en moyenne dès le 3^e trimestre d'inscription. En revanche, une fois sur quatre, ce retour à l'emploi est ponctuel et suivi d'une réinscription à Pôle emploi. Ce dernier parcours est fréquent parmi les demandeurs d'emploi ayant une qualification d'employé et un niveau de diplôme CAP/BEP.

L'activité réduite ne s'exerce pas en continu

Les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite dès leur inscription à Pôle emploi ne prolongent pas nécessairement cette pratique tout au long de leur période d'inscription. De même, un demandeur d'emploi initialement sans activité peut en exercer une par la suite. La construction de la cohorte 4 (*méthodologie*) apporte un éclairage sur ces alternances de situations entre les catégories A, B et C. En Midi-Pyrénées, 63 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2011 exercent une activité réduite au cours des deux ans qui suivent et seulement 6 % tout au long de cette période (*figure 4*). Un tiers alterne entre les trois catégories A, B et C. La part des demandeurs d'emploi en activité réduite augmente régulièrement au fur et à mesure de l'ancienneté de l'inscription sur les listes de Pôle emploi : elle passe de 15 % à l'inscription à 49 % des demandeurs d'emploi toujours inscrits au bout de 24 mois (*figure 5*). ■

Définitions

Les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi sont classés dans cinq catégories :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- Les **catégories D et E** regroupent les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en raison d'un stage, d'une formation, etc. (catégorie D) ou car ils sont en emploi (catégorie E).

Les **reprises d'emploi explicitement déclarées** sous-estiment le nombre de reprises d'emploi réelles. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation (ils sont alors enregistrés comme absents au contrôle) ou à la suite d'une radiation administrative. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête sur les sortants des listes de Pôle emploi, menée entre septembre 2013 et juin 2014, estime ainsi que 48 % des absences au contrôle sont en réalité des reprises d'emploi.

Insee Midi-Pyrénées
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef :

Michèle Even

ISSN : 2276-0008

© Insee Midi-Pyrénées

Octobre 2015

Pour en savoir plus

- « Bilan du marché du travail 2014 - Région Midi-Pyrénées », Direccte Midi-Pyrénées et Pôle emploi Midi-Pyrénées
- « La croissance de l'activité réduite recouvre des réalités et des publics différents », Unédic, octobre 2013
- « Enquête auprès des allocataires de l'Assurance chômage en activité réduite », Unédic, septembre 2012
- « Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi », *Les notes du conseil d'analyse économique* n° 24, septembre 2015

Crédit photos : Insee, CRT Midi-Pyrénées, Airbus SAS

